

Compte rendu de séance

Séance du 24 Juin 2019

L'an 2019 et le 24 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BEURIENNE CHANTAL Maire

Présents : Mme BEURIENNE CHANTAL, Maire, Mmes : CHARBONNEAU BRIGITTE, FAVIER GWENAELLE, HASCOAT NATHALIE, LAUNAY MONIQUE, MM : CHASLINE JOEL, JOULIN DAVID, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE JACQUES

Absent(es) : BEAUDHUY NICOLE, POTHIER CORINNE, SIMON SYLVIE, GUERTON BRUNO (donne pouvoir à Monique Launay), LAVERTON THIERRY (donne pouvoir à Chantal Beurienne)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 19/06/2019

Date d'affichage : 19/06/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture
Le : 26/06/2019

Et publication ou notification
Du : 26/06/2019

A été nommé(e) secrétaire : LAUNAY MONIQUE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

PERENNISER L'ACCUEIL DES JACQUAIRES A LA SALLE RIVE DU NAN - 2019-28
PLAN BIBLIOTHEQUE ECOLE RURAL - 2019-29
SUPPRESSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL - 2019-30
DESAFFECTATION ET PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL DES BORDES GIVRY A VILLEREAU - 2019-31
DESAFFECTATION ET PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL DIT DU MOULIN - 2019-32

PERENNISER L'ACCUEIL DES JACQUAIRES A LA SALLE RIVE DU NAN

réf : 2019-28

Vu, la demande de l'association « Compostelle 45 » (Association Loi de 1901) dont le siège social se trouve 65 avenue de Verdun 45800 Saint Jean de Braye a sollicité l'aide de la Mairie de Saint Lyé la Forêt en vue de pouvoir accueillir, en cas de besoin, des pèlerins effectuant le pèlerinage vers Saint Jacques de Compostelle par la Voie de Tours (Via Turonensis). Ce chemin en provenance de Paris (balisage G.R bleu & jaune) passe par les communes de Méréville, Autruy-sur-Juine, Allainville, Bazoches les Gallerandes, Aschères le Marché, Villereau puis **Saint Lyé la Forêt** avant de rejoindre Orléans.

Considérant, que, pour pouvoir bénéficier de l'hébergement, avec une participation libre, de la salle municipale « Rive du Nan », les pèlerins devront s'adresser à la Mairie ou téléphoner pendant les heures d'ouverture et être en possession d'une « credential ». La Salle municipale « Rive du Nan » est équipée de deux douches et deux lits pliants seront mis à disposition à demeure pour les pèlerins par l'Association Compostelle 45.

Considérant, que l'accueil est conditionné à la disponibilité de la salle Rive du Nan.

David Joulin propose de mettre à disposition les vestiaires sportifs au lieu de la salle Rive du Nan. Après délibération du Conseil, le choix d'orienter vers la salle Rive du Nan à la majorité.

Gwenaëlle Favier précise que même si Saint Lyé la Forêt est référencé comme étape, le nombre de pèlerin ne devrait pas être important. James Le Moing ajoute qu'en cinq ans la fréquentation a été très faible.

Nathalie Hascoat indique s'abstenir car compte tenu la proche fin du mandat, ce serait imposer une décision au prochain Cconseil Municipal.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

AUTORISE, à la majorité, l'accueil des pèlerins à la salle Rive du nan, selon les conditions citées ci-dessus,

A la majorité (pour : 9 ; contre : 0 ; abstentions : 3 [Nathalie Hascoat, Joël Chasline, Joël Personytre])

PLAN BIBLIOTHEQUE ECOLE RURAL

réf : 2019-29

Vu, le Plan Bibliothèque pour les écoles rurales du ministère de l'éducation nationale

Considérant, qu'il s'agit d'une aide financière pour acquérir des ouvrages de bibliothèque. Il est nécessaire pour cela que la mairie s'engage à verser un minimum de 200 € et le ministère complètera jusqu'à 1500 € de dotation. Cela permettra à l'école de faire un renouvellement.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

PARTICIPE, à la majorité, au plan bibliothèque école rural à hauteur de 200 €

A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 1 [Brigitte Charbonneau])

SUPPRESSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

réf : 2019-30

Vu, l'article 79 de la loi NOTRE de 2015 qui permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur CCAS par simple délibération du Conseil Municipal.

Considérant, les sommes en jeu, 6 mandats en 2018 pour un total de 2137€ soit 0,24% des dépenses de fonctionnement de la commune, Madame le Maire propose que la commune exerce directement les compétences du CCAS dans le cadre d'une commission «aide à la personne».

David Joulin demande, en cas de suppression du CCAS, qui prendra les décisions en matière sociale notamment pour les dossiers d'aide sociale. Madame le Maire répond que les dossiers seront examinés par la commission aide à la personne, pour une question de confidentialité.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

SUPPRIME, à la majorité, le centre communal d'action social,

CLOTURE, à la majorité, le budget au 31/12/2019

TRANSFERE à la majorité, les excédents vers le budget de la Commune.

A la majorité (pour : 11 ; contre : 0 ; abstentions : 1[David Joulin])

DESAFFECTATION ET PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL DES BORDES GIVRY A VILLEREAU

réf : 2019-31

Vu, l'article L.161-10 du code rural et de la pêche maritime prévoit que « lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête publique par le Conseil Municipal ». La désaffectation signifie que le chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, autrement dit le chemin n'est plus ouvert à la circulation du public, son appréciation appartenant à la Commune.

Considérant, que le chemin rural des Bordes Givry à Villereau dont l'affectation n'est plus à l'usage du public depuis le dernier remembrement. A noter que la procédure de désaffectation et d'aliénation d'un chemin rural ne peut pas prendre la forme d'un échange.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DESAFFECTE, à l'unanimité, le chemin rural des Bordes Givry à Villereau,

ORDONNE, à l'unanimité, la prescription d'une enquête publique

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

DESAFFECTATION ET PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL DIT DU MOULIN

réf : 2019-32

Vu, l'article L.161-10 du code rural et de la pêche maritime prévoit que « lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête publique par le Conseil Municipal ». La désaffectation signifie que le chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, autrement dit le chemin n'est plus ouvert à la circulation du public, son appréciation appartenant à la Commune.

Considérant, que lors du remembrement suite à la construction de l'A19, un nouveau chemin rural a été tracé par l'association foncière intercommunale qui passe derrière la propriété de Monsieur Renard. Ainsi, le chemin rural dit du Moulin de Saint Lyé constitue un doublon.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DESAFFECTE, à l'unanimité, le chemin rural dit du Moulin

ORDONNE, à l'unanimité, la prescription d'une enquête publique

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Courrier de Viabilis : La société Viabilis fait une proposition d'achat de la parcelle communale ZL n°31. Le Conseil décide d'attendre le projet d'aménagement de la zone avant de répondre à la proposition.
- Compétence Eaux pluviales : La CCF reste compétente en matière d'eaux pluviales. Le seuil n'ayant pas été atteint pour le retour de la compétence aux Communes.
- Courrier de l'association de Tennis de Table : remerciement de l'association pour l'aide apportée par la Mairie à l'organisation du vide grenier.
- Formation : La salle Rive du Nan est prêtée à titre gracieux à l'inspection académique du Loiret pour

l'organisation d'une formation pour deux cent enseignants le 20 novembre 2019.

- Le Lion d'Or : Pour les 100 ans du Bar le Lion d'Or, une exposition est organisée le 30 août 2019. Une demande de prêt de barrières a été faite à la mairie. Les conseillers et les agents communaux sont conviés à la soirée d'ouverture de l'exposition le 30 août 2019.
- Relais assistantes maternelles : la CCF indique le planning 2019-2020 des ateliers motricité des tout petits qui aura lieu un mardi par mois.
- Courrier d'habitants : Plusieurs demandes d'aménagement de trottoirs, de mise à jour de la signalétique, d'aménagement pour la réduction de la vitesse aux Mardelles.
- Demande prêt de salle : Demande de prêt de salle à titre gracieux pour l'organisation d'ateliers par une hypnothérapeute. Le Conseil refuse le prêt gracieux de la salle.

Prochaines réunions du Conseil Municipal le jeudi 8 août 2019 à 20h30 et le 17 septembre 2019 à 20h30.

Séance levée à: 22 :30

En mairie, le 25/06/2019
Le Maire
CHANTAL BEURIENNE